

Imprimé par nos soins

Bulletin trimestriel de la section de l'Ariège du SNUipp

Directeur de publication: J-M Rousset, 16 Av de Sibian 09000 FOIX
N°ISSN:1264-8280 N°CPPAP: 0517 5 06800

PES, le SNUipp-FSU 09 s'engage pour vous !

En mai 2016, le SNUipp-FSU menait, pour la deuxième année consécutive, une enquête nationale en ligne auprès des PES. L'objectif était de donner à voir la réalité de vos conditions de formation et d'entrée dans le métier. 1 340 d'entre vous y ont répondu.

Les résultats de cette enquête sont sans appel. Vous vivez une entrée dans le métier très difficile, stressante, fatigante. Vous vous déclarez surchargé-es, voire débordé-es, avec un temps de travail de 48H35 par semaine. Par ailleurs, vous estimez à 85% que vous n'êtes pas suffisamment préparé-es à prendre la responsabilité d'une classe. Ainsi, la formation à l'ESPE ne vous semble pas satisfaisante notamment en ce qui concerne la pratique pédagogique et la gestion de classe (68%) ainsi que la connaissance de l'élève (70%). Cela entraîne des difficultés pour gérer l'hétérogénéité (71%), prendre en charge la difficulté scolaire (53%), préparer la classe (42%). Malgré ces résultats significatifs, il faut signaler que 32% d'entre vous se déclarent satisfait-es et 24% disent même être épanoui-es.

Au niveau départemental, le SNUipp-FSU 09 a souhaité mener une enquête similaire. Les réponses que nous avons obtenu corroborent les résultats nationaux.

Même si nous pensons qu'une remise à plat de la réforme de la formation au niveau national est absolument nécessaire, il était important pour nous d'agir localement. Notre action s'est donc concrétisée par une demande d'audience à l'ESPE, par une intervention en CAPD ainsi que par une saisine du CHSCT-SD.

Il ne s'agit pas de se substituer à vous mais de porter votre voix et de lutter à vos côtés car nous pensons que l'action collective reste essentielle. En effet, elle est la seule qui permette de sortir de la solitude, de la souffrance individuelle et de la victimisation stérile, sclérosante et stigmatisante pour passer à la dignité retrouvée. Parce que, pour reprendre une idée de Canguilhem, la santé au travail, c'est d'y être pour quelque chose.

**En 2017, pour une année revendicative et collective,
syndiquez-vous !**

JOURNAL SPECIAL PES

SOMMAIRE

- p. 1. Edito
- P. 2 Pourquoi le SNUipp s'engage pour vous + Questions diverses à la CAPD du 26 janvier
- P. 3 Questions diverses à la CAPD (suite) + Audience ESPE
- p. 4 Saisine du CHSCT-SD 09 lors de l'instance du 23 février + point mouvement

SNUipp-FSU 09 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix Tel 05 34 09 35 97
e-mail : snu09@snuipp.fr Site du SNUipp 09 : <http://09.snuipp.fr>

Mais pourquoi le SNUipp-FSU s'engage pour vous ?

En effet, nous pourrions relativiser cette entrée dans le métier chaotique et insécurisante en nous disant que vous n'avez qu'un an à tenir et qu'après tout ira mieux !!

Or, de nombreux travaux de recherche montrent qu'une insertion professionnelle qui s'apparente à une étape de « survie » peut entraver fortement et pour plusieurs années le développement professionnel des jeunes enseignants.

Certes, les PES vivant de façon répétée des situations de fortes turbulences et ne trouvant pas dans leur formation des ressources pertinentes pour enseigner expérimentent un choc de la réalité tel qu'il engendre épuisement, doute, remise en question, vulnérabilité...

Mais cette longue, complexe et parfois douloureuse maîtrise de l'environnement scolaire a des conséquences négatives à plus long terme. Ainsi, un vécu douloureux en début de carrière qui s'apparente parfois à un traumatisme initial peut porter durablement atteinte à l'image de soi en tant que professionnel. Il peut, par ailleurs, avoir une incidence sur la dynamique motivationnelle de l'enseignant dans la poursuite de sa carrière en termes de persévérance dans la profession. Cela peut, en effet, produire du désengagement, mais également des stratégies défensives du type rejet de la formation et des conseils, renvoi systématique des difficultés rencontrées vers les élèves, les familles...

En conséquence, la recherche plaide pour une entrée dans le métier qui accompagne le développement de l'enseignant débutant en lui épargnant concrètement les dilemmes insolubles et traumatisants, les Injonctions paradoxales, parce qu'ils produisent souffrance au travail et incompétence.

A ce jour, nous semblons encore loin du compte ! Voilà les raisons de notre engagement !



26 janvier 2017 : questions diverses du SNUipp-FSU 09 lors de la CAPD

Au niveau départemental, la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) est l'instance compétente pour toutes les questions relatives à la gestion des instituteurs et des professeurs des écoles. A ce titre, nous y avons interpellé Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur votre situation dans le cadre des questions diverses.

Voici notre première question diverse : « *Certains PES sont en situation délicate. Nous souhaitons sensibiliser l'administration sur le fait que les postes berceaux sont très inégaux et certains stagiaires peuvent être mis en difficulté par la nature du poste, tels des classes à triple niveau ou des CP par exemple. Pouvez-vous nous dire combien de stagiaires sont en situation d'alerte et quelle aide est mise en place ?* »

A cette question, M. l'Inspecteur d'Académie a souhaité préciser en préambule que vous avez réussi votre concours mais, que si les objectifs à atteindre ne sont pas validés par le jury terminal, vous ne pourrez être titularisés. Selon lui, l'aide et l'accompagnement sont de votre propre responsabilité. Mais « *nous sommes à l'écoute, nous sommes très attentifs* », a-t-il rajouté.

Mme l'IEN en charge de la formation initiale a indiqué que six d'entre vous était en situation d'alerte. Le protocole d'accompagnement prévu est mis en place : il consiste en des visites supplémentaires des

PEMF et des CPC, des temps d'observation dans des classes de PEMF...

Par ailleurs nous avons signalé que les triples niveaux, les classes avec des CP ne sont pas des postes favorables pour une entrée dans le métier. Monsieur l'Inspecteur d'Académie en a convenu et certains postes ne seront donc pas reproposés l'an prochain.

Notre deuxième question diverse portait sur la situation des titulaires qui vous accueillent. En effet, notre enquête a fait émerger cette problématique, non prise en compte par l'administration à ce jour. Ainsi, certains titulaires qui partagent leur classe ont souhaité nous faire remonter leur vécu : une charge de travail importante, une impossibilité à choisir les jours de temps partiels, une volonté de vous aider dans vos premiers pas dans la carrière mais sans s'en sentir légitimes, une impression d'être jugés dans leurs choix pédagogiques lors des visites... Nous avons donc demandé à l'administration de prendre en compte ces remarques dans le cadre de votre accompagnement.

Double réaction de l'administration face à cette question.

Première réaction, celle de Monsieur l'Inspecteur d'Académie : « *Vous remettez en question la déontologie des formateurs* ».

Là une mise au point semble nécessaire. Tout d'abord, il s'agit d'un raccourci un peu rapide, voire d'une interprétation très personnelle de la question. Ensuite, remettre en question les formateurs n'était absolument pas notre intention dont l'objectif est au contraire la défense de tous les personnels. Demander à prendre en compte le fait que les visites peuvent déstabiliser les titulaires de classe ne signifie pas remettre en question les formateurs. Il s'agit juste de signaler que c'est un aspect de la formation qu'il est important de prendre en compte, sur lequel il faut réfléchir car cela peut avoir des incidences professionnelles mais aussi personnelles.

Deuxième réaction, celle de l'IEN en charge de la formation initiale : « *C'est une chance de partager sa classe avec un PES. Cela permet de bénéficier de conseils* ».

Cette réponse n'est pas une interprétation de nos propos, mais un réel déni. Oui, bien sûr, cela peut être une chance de vous accueillir mais pas toujours dans les conditions actuelles. En effet, les titulaires ne sont pas informés par l'administration de votre arrivée et l'apprennent par le biais du mouvement. Leurs jours de travail leur sont imposés. Par ailleurs, ils ne sont pas partie prenante des différentes visites alors qu'elles ont lieu dans leur classe. Concrètement, nous pouvons nous demander de quelle formation ils bénéficient réellement !

Malgré ce dialogue de sourd, nous continuerons de porter ces points en instance afin que les titulaires partageant leur classe avec vous aient une position plus confortable et pour que votre formation soit améliorée. Mais aussi parce que nous ne parlons pas uniquement de pédagogie, de didactique, de technique mais de relations humaines dont il faut prendre soin.



27 janvier 2017 : audience du SNUipp-FSU-09

auprès du directeur de l'ESPE de Foix

Les deux représentants du SNUipp-FSU 09 qui s'occupent plus particulièrement de votre dossier, Valérie Mazot et Mickaël Trovalet, ont été longuement reçus par M. Labadou. A l'aide de vos réponses à l'enquête, ils ont pu faire un point d'étape, faire remonter vos revendications. Vous trouverez le compte-rendu qu'ils ont rédigé suite à cette audience.

23 février 2017 : saisine du CHSCT par le SNUipp-FSU 09

Le Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail (CHSCT) est une instance de consultation compétente pour traiter toutes les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels des écoles, des établissements d'enseignement du second degré dans le département et des services administratifs, situés dans le ressort territorial du département concerné. Il apporte son concours au comité technique départemental. Le rôle de ce comité est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. C'est à ce titre que nous avons saisi le CHSCT 09, avec la question diverse suivante : *« Conformément à l'article 47 du décret de 1982 qui précise que le champ de compétence du CHSCT est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des personnels, le SNUipp-FSU 09 saisit donc le CHSCT-SD 09 afin de l'alerter sur les conditions de travail des professeurs des écoles stagiaires. A ce titre, il est pour nous urgent de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir à des améliorations quant à l'entrée dans le métier de ces personnels. Nous demandons donc la tenue de ce groupe de travail ».*

L'UNSA-Education indique qu'un groupe de travail académique sur ce sujet s'est tenu en décembre. Un autre est prévu en mars. Il n'est donc pas nécessaire de mener un groupe de travail départemental pour l'instant.

M. le Président du CHSCT, qui est M. l'Inspecteur d'Académie, indique que *« les PES bénéficient à nouveau d'une formation ce qui n'était plus le cas jusqu'en 2012. De plus, le modèle de formation choisi est intégratif (je me forme en exerçant). C'est un modèle qui a fait ses preuves dans d'autres secteurs. Enfin les PES sont informés, réunis, préparés à leur entrée dans le métier par le département. Selon moi, l'accompagnement est de la responsabilité même des PES, « on ne va pas les accompagner jusqu'à 35 ans » ».*

Nous rappelons que *« pour nous cette problématique est à traiter car bien que réunis, informés, l'entrée dans le métier des PES reste difficile et stressante. Notre objectif n'est pas de déresponsabiliser les PES qui sont très responsables, très investis, très sérieux, mais de les accompagner au mieux, car aujourd'hui, ce que ça leur demande pour faire ce qu'on leur demande est très coûteux ».*

Les membres du CHSCT décident d'attendre les conclusions du CHSCT Académique du mois de mars. Ensuite, nous fixerons une date pour un groupe de travail sur cette question lors du CHSCT du 25 avril.

En conclusion, nous citerons Laurence Théry, inspectrice du travail : *« L'intensification du travail n'est pas seulement une atteinte faite aux personnes, c'est bien souvent une négation de l'idée même du travail, de ce que peut signifier un travail bien fait. L'ignorance dans laquelle est tenue cette idée est une clé qui ouvre bien des portes : reconnaître le travail, et reconnaître sa valeur, c'est d'abord accepter de quitter le monde des chiffres et des cahiers de procédures pour se demander ce que vivent en réalité, les hommes et les femmes qui vivent dans leur ombre ».* C'est là tout le sens de notre action !

Le mouvement approche

D'ici quelques semaines, vous allez devoir faire pour la première fois votre mouvement, c'est-à-dire faire des vœux afin d'obtenir un poste. C'est toujours un moment très important dans la carrière de tous. Nous vous ferons parvenir toutes les informations nécessaires pour faire au mieux ce mouvement. Mais vous pourrez également nous appeler ou passer à notre local afin d'être accompagné-e.

Mail : snu09@snuipp.fr Tel : 05 34 09 35 97

